

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT A L'INTERNAT

(Acte n°62/ 2017-2018 voté en CA le 16 juin 2017)

**Tous les imprimés sont disponibles
sur le site du lycée ou à l'Intendance : Bureau Demi-Pension Caisse.**

1 – HEBERGEMENT A L'INTERNAT

Une commission d'affectation se réunira début juillet pour examiner les candidatures. Elle statuera et un courrier réponse sera adressé avec le dossier d'inscription si la candidature est retenue. L'inscription à l'internat est un **choix définitif pour l'année scolaire**. Le changement de régime est autorisé en cours d'année pour raison valable et sur demande écrite et justifiée au chef d'établissement.

2 – PAIEMENT

Le prix de l'internat est forfaitaire, payable par trimestre et d'avance. Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional P.A.C.A.

L'avis de paiement sera adressé au cours du 1er trimestre, dès que les notifications de bourses seront connues, puis au début des 2^e et 3^e Trimestres.

Les nouveaux inscrits ainsi que les élèves de seconde, devront fournir un chèque de 5 € avec le dossier d'inscription pour obtenir la carte de self.

Le 1^e trimestre (sept./déc. 2020) = 518,50 € . Chèque à joindre au dossier d'inscription.

| | | |
|----------------------------|--|------------|
| <u>A titre indicatif :</u> | 2 ^e trimestre janvier-mars 2020 | = 375,70 € |
| <u>A titre indicatif :</u> | 3 ^e trimestre avril-juin 2020 | = 405,80 € |

3 – REMISES D'ORDRE

Les **remises d'ordre** (déduction du montant du forfait) sont effectuées :

- **à partir du 6^e jour consécutif d'absence** pour des motifs justifiés sur présentation d'un certificat (médical ou autre) remis à l'intendance

- dès le 1er jour, pour les voyages scolaires, échanges scolaires et stages.

L'imprimé de remise d'ordre est à rapporter à l'Intendance avant la fin du trimestre en cours.

4 – MOYENS DE PAIEMENT :

- En espèces ou par chèque :

Le règlement de l'internat est à effectuer à la caisse de l'Intendance, **en espèces ou par chèque** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Aicard à Hyères.

- Par prélèvement automatique

Il s'effectue en 9 prélèvements : 3 par trimestre.

Si vous avez opté pour ce mode de paiement l'année précédente, il sera reconduit sauf avis contraire du titulaire du compte signalé par écrit.

Pour tout changement ou une nouvelle demande, veuillez remplir un mandat de prélèvement SEPA et le retourner à l'Intendance avec un RIB.

- **Par carte bancaire**, via le site internet du lycée. L'identifiant est le numéro de la carte d'accès au self. Le code d'accès doit être demandé via le site internet du lycée (onglet le lycée / Restauration et internat /paiement par internet). Il sera transmis dans les 48 heures par mail.

- **Aide du fonds social lycéen** : En cas de situation financière difficile, le fonds social des cantines peut régler tout ou partie des frais d'internat. Le dossier est à retirer à l'intendance Bureau Demi-Pension Caisse, auprès de l'Assistante Sociale ou à télécharger sur le site du lycée.

5 – BOURSES ET PRIMES :

Les bourses et primes seront versées aux familles à la fin du premier trimestre et déduites des frais scolaires aux 2^e et 3^e trimestres. Les élèves boursiers doivent obligatoirement fournir un relevé d'identité bancaire.

En cas de situation financière difficile, le fonds social des cantines peut régler tout ou partie des frais d'internat.

Dossier à retirer à l'intendance Bureau Demi-Pension Caisse, ou auprès de l'Assistante Sociale.

6 – CARTE MAGNETIQUE :

Elle est délivrée **pour toute la durée de la scolarité** moyennant le paiement de 5 € lors de la première inscription à la demi-pension ou à l'internat.

Les élèves déjà scolarisés au lycée conservent leur carte.

Tout vol, perte ou détérioration de carte doit être immédiatement déclaré à l'intendance (bureau demi-pension-caisse) qui établira une nouvelle carte moyennant le règlement de **5 €** en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Aicard.

La carte magnétique est **personnelle** et ne peut être prêtée. Elle constitue le seul moyen d'accès au restaurant scolaire. Toute utilisation frauduleuse sera sanctionnée.

Chaque élève doit **enregistrer le mot de passe** de son choix sur la borne installée dans le hall du bâtiment A afin de pouvoir éditer un ticket de remplacement en cas d'oubli de sa carte.

7 – ACCES A LA DEMI-PENSION :

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi à partir de 11 H 30.

8 – LITERIE ET PLACARD :

Lors de l'installation, les internes doivent être munies d'une paire de draps, d'une alèse et d'un oreiller avec une taie ;

Afin d'éviter les vols d'effets personnels, les internes sont invitées à fermer leur placard à l'aide d'un **cadenas personnel**. Un casier, dans le Bâtiment A, est mis à la disposition des internes qui le souhaitent. (Prévoir un second cadenas.)

Agrafer obligatoirement un RIB au nom du responsable légal à ce document

**1ère inscription : agraver un chèque de 5€ à l'ordre du lycée Jean Aicard
en règlement de la carte de self**

INSCRIPTION Première candidature (joindre un chèque de 5 €)

REINSCRIPTION Elève déjà interne en 2020/2021 N°Carte :.....

NOM de l'élève :.....Prénom :..... Classe et série 2020-2021 :.....
NOM et Prénom du représentant légal :.....Téléphone fixe :.....
Adresse :.....
Code Postal :..... Localité :.....Tél. Portable :.....
Mail.....

Boursier National en 2020/2021: OUI NON (à cocher)

**Je demande mon inscription à l'internat,
pour toute la durée de l'année scolaire,
conformément au règlement intérieur de l'établissement.
Je joins un chèque de 518,50 €.**

Vu et pris connaissance le.....2020

Signature de l'élève,

Signature des parents,

INSCRIPTION A L'INTERNAT - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Agraver obligatoirement un RIB au nom du responsable légal à ce document

**1ère inscription : agraver un chèque de 5€ à l'ordre du lycée Jean Aicard
en règlement de la carte de self**

INSCRIPTION Première candidature (joindre un chèque de 5 €)

REINSCRIPTION Elève déjà interne en 2020/2021 N°Carte :.....

NOM de l'élève :.....Prénom :..... Classe et série 2020-2021 :.....
NOM et Prénom du représentant légal :.....Téléphone fixe :.....
Adresse :.....
Code Postal :..... Localité :.....Tél. Portable :.....
Mail.....

Boursier National en 2020/2021: OUI NON (à cocher)

**Je demande mon inscription à l'internat,
pour toute la durée de l'année scolaire,
conformément au règlement intérieur de l'établissement.
Je joins un chèque de 518,50 €.**

Vu et pris connaissance le.....2020

Signature de l'élève,

Signature des parents,